



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 septembre 2018 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations madame la conseillère et messieurs les conseillers :

- | | |
|------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- | 6- Claude Blais |

Madame Solanges Thibault est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-18-122 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 septembre 2018 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Rapport de la présidente d'élection
3. Adoption des délibérations précédentes
4. Acceptation et adoption des comptes du mois
5. Avis de motion « Projet de règlement numéro 377 modifiant le règlement numéro 344 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande

6. Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement numéro 377 modifiant le règlement numéro 344 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
7. Désignation d'un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux
8. Contribution annuelle à la Croix Rouge
9. Appel d'offres-Déneigement des chemins 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de question (s)
13. Levée de la séance

ADOPTE

NO-18-123

RAPPORT D'ÉLECTION

Élection au poste de conseiller au siège no. 2

Mise en candidature

La période de mise en candidature a été tenue du 30 avril 2018 au 11 mai 2018 à 16h30 au bureau municipal situé au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

Avis d'élection

Un avis d'élection a été publié le 26 avril 2018.

Un avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprises a été publié le 26 avril 2018.

Vu le poste de conseiller au siège no. 2 n'ayant aucune candidature, un avis public d'élection a été publié le 26 juillet 2018 pour le recommencement des procédures pour combler ce poste.

Vu aussi que le poste de conseiller au siège no. 4 fut déclarer vacant, l'avis public d'élection du 26 juillet 2018 était le même mais pour une élection partielle.

La période de mise en candidature a été tenue du 30 juillet 2018 au 10 août 2018 à 16h30 au bureau municipal situé au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

Déclarations de candidatures

M. André Mercier, 504, rang 8 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no. 2

Signatures : Sonia Desmarais, Doris Roberge, Claude Labranche, Alexandre Martineau, Lucie Labranche

Déposée le 10 août 2018

M. André Mercier étant le seul candidat au poste de conseiller no. 2 a été proclamé élu le 10 août 2018 et assermenté le 10 août 2018.

Mme Patricia Dubois, 429, rang 7 à St-Adrien-d'Irlande au poste de conseillère no. 4

Signatures : Alexandre Martineau, Édith Dubois, Guy Beaudoin, Huguette Hamel, Fernand Roy

Déposée le 9 août 2018

Mme Patricia Dubois étant la seule candidate au poste de conseillère no. 4 a été proclamée élue le 10 août 2018 et assermentée le 10 août 2018.

Ghislaine Leblanc
Présidente d'élection

NO-18-124

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 août 2018, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-18-125

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'août 2018 totalisant 54 319.07\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 31 au 35, totalisant 11 604.66\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	3 006.65\$
MRC Quote-parts	28 501.50\$
Prévention incendie	275.04\$
Voirie	6 044.28\$
Eau potable	736.53\$
Déchets domestiques	4 271.79\$
OTJ	698.09\$
Honoraires rang 7	5 163.42\$
Remises gouvernementales	3 910.41\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés) pour le mois d'août 2018.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-18-126

**AVIS DE MOTION« PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 377 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 344
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE**

CLAUDE BLAIS donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il proposera l'adoption du règlement numéro 377 modifiant le règlement numéro 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 377 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement numéro 377 jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement.

NO-18-127

**DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 377 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 344
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE**

Attendu que dans la foulée de la sanction, le 19 avril dernier, du PL155 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*), une modification doit être apportée au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et être en vigueur le 19 octobre 2018;

Attendu qu'une modification prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que la municipalité identifiera (art.178 PL155);

Attendu qu'un avis de motion accompagné du dépôt et de la présentation du projet de règlement a été donné à la séance du 4 septembre 2018;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par CLAUDE BLAIS, appuyé par CARL CROTEAU et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement numéro 377 modifiant le règlement 344 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOpte

NO-18-128

**DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT
EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT
POUR UN MOTIF RELIGIEUX**

Attendu que la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes est applicable depuis le 1^{er} juillet 2018;

Attendu que le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant

en matière d'accommodement;

Attendu que la personne désignée a pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

En conséquence, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par ANDRÉ MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil désignent la directrice générale comme répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux.

ADOPTE

**NO-18-129 CONTRIBUTION ANNUELLE À LA
CROIX-ROUGE**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec.

La municipalité accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge.

La municipalité s'engage à verser un montant annuel de 160,00\$ (Contribution pour moins de 1 000 habitants) pour 2018 et à signer l'entente de services aux sinistrés entre la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et la Société canadienne de la Croix-Rouge division Québec.

ADOPTE

**NO-18-130 APPEL D'OFFRES- DÉNEIGEMENT
DES CHEMINS 2018-2019,
2019-2020, 2020-2021**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que le conseil a fait une vérification des soumissions reçues;

Considérant qu'aucune des soumissions reçues n'étaient conformes à l'appel d'offres demandé;

